



Mairie  
6 rue de la mairie  
35380 Saint Péran  
02.99.06.86.91  
[mairie-saint-peran@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-peran@wanadoo.fr)

<b>Date</b> 14/04/2021	<b>Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal</b>
---------------------------	---

<b>Nb conseillers En exercice</b>	<b>8</b>	L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de St Péran s'est réuni sous la présidence d'Isabelle Goven, maire.
<b>Présents</b>	<b>5</b>	
<b>Votants</b>	<b>6</b>	

<b>Présents</b>	Goven Isabelle, maire Thomas Éric, 1 <sup>er</sup> adjoint Guilmain Estelle, 2 <sup>ème</sup> adjointe Et les conseillers : Berhault Antoine, Merel Gildas.
<b>Absents</b>	Duval Arnaud, Legigan Christopher, Lesage Franck
<b>Procurations</b>	Legigan Christopher à Goven Isabelle
<b>Secrétaire</b>	Merel Gildas
<b>Convocation</b>	07/04/2021

<b>210414_01</b>	<b>Assurances : audit et choix d'un assureur</b>
------------------	--

Le conseil municipal examine les 3 propositions des assureurs sollicités.

<b>ASSURANCES</b>	<b>Allianz</b>	<b>MAIF</b>	<b>GROUPAMA</b>
Multirisques	4 051,21	3 435,65	3 386,01
Tracteur	127,00	125,74	137,42
Tondeuse	109,68	125,74	130,42
<b>TOTAL</b>	<b>4 287,89</b>	<b>3 687,13</b>	<b>3 653,85</b>

L'assureur actuel de la commune, Allianz, est le plus cher.

La différence de coût annuel (33,28 €) entre la MAIF et Groupama est minime, soit 0,90%.

Estelle Guilmain précise qu'elle connaît une association d'insertion qui a eu des difficultés de remboursement suite à un sinistre par Groupama.

La MAIF est un assureur fiable et dont la gestion des sinistres est simple à mettre en œuvre.

Éric Thomas est administrateur local de Groupama. Il ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal valide la proposition de la MAIF à 5 voix pour.

<b>210414_02</b>	<b>Acquisition d'une pompe immergée</b>
------------------	---

Le conseil municipal examine les 3 propositions reçues.

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>PRIX TTC</b>
QUALIPRO	528.04 €
EVEN	459.60 €
ESPACE EMERAUDE	518.50 €

Le conseil municipal valide la proposition de la société EVEN la moins-disante, d'un montant de 459.60 euros.

<b>210414_03</b>	<b>Acquisition d'une tondeuse</b>
------------------	-----------------------------------

Le conseil municipal examine les 2 propositions reçues.

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>PRIX TTC</b>
BROCELIANDE MOTOCULTURE	1 160.00€
EVEN	1 199.00€

Le conseil municipal valide la proposition de la société BROCELIANDE MOTOCULTURE la moins-disante, d'un montant de 1 160.00 euros.

<b>210414_04</b>	<b>Contrôle et entretien des appareils de défense incendie</b>
------------------	--

Le conseil municipal examine les 2 propositions reçues pour la vérification annuelle des 8 poteaux incendie du 01.01.2021 pour une période de 3 ans renouvelable tacitement deux fois :

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>Prix TTC/an</b>
SAUR	480.00€
APSAD	764.59€

Le conseil municipal valide la proposition de la SAUR la moins-disante, d'un montant de 480.00 euros par an et autorise Madame La Maire à signer la convention correspondante.

<b>210414_05</b>	<b>Contrôle technique des équipements sportifs et ludiques</b>
------------------	--

Le conseil municipal examine les 2 propositions reçues.

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>PRIX TTC</b>
NORMETEC	432.00 €
APAVE	923.58 €

Le conseil municipal valide la proposition de la société NORMETEC la moins-disante, d'un montant de 432.00 euros.

<b>210414_06</b>	<b>FGDON 35 : Convention multi-services période 2021/2024</b>
------------------	---

Le FGDON (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) est spécialisé dans la lutte contre les organismes nuisibles depuis 1985 et à ce titre il met en place des actions durables de lutte contre diverses espèces animales ou végétales envahissantes.

Le FGDON propose aux communes une convention multi-services afin de lutter contre le frelon asiatique, le ragondin, le rat musqué, etc...

Le montant de la participation financière annuelle s'élève à 95.00€.

Le conseil municipal valide la proposition de FGDON 35, d'un montant de 95.00 euros.

**210414\_07****Entretien des installations d'éclairage public**

Suite à la visite du technicien CITEOS chargé de l'entretien des installations d'éclairage public, un devis de travaux est proposé pour le remplacement de 2 drivers d'un montant de 693.60 € TTC et le remplacement de 2 éclairages publics pour 2193.60 € TTC.

Le conseil municipal valide le devis pour un montant global de 2887.20 € TTC.

**210414\_08****Convention hygiène et sécurité**

Le CDG 35 propose une mission d'inspection hygiène et sécurité au travail. Le temps passé à la visite des sites et à la rédaction des rapports est facturé 81€/heure TTC.

Pour une collectivité de la taille de Saint-Péran, il faut prévoir approximativement 6h00.

Le déroulement de l'inspection sera le suivant :

- *Point de situation sur l'organisation avec l'élu référent et/ou la direction (environ 0h45 à 1h00)*
- *Audit des sites de la collectivité (avec un accompagnateur de la collectivité)*
- *Synthèse de la mission avec l'élu référent et/ou la direction.*

Le conseil municipal valide l'intervention du CDG 35 pour cette année.

**210414\_09****ONF - Travaux d'infrastructure et entretien**

Le conseil municipale valide le devis de l'ONF concernant l'entretien de la forêt communale pour un montant de 2248.50€ TTC.

- Travaux préalable à la régénération : broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre ou de rémanents d'exploitation : 1659.60€

-Fourniture et mise en place de panneaux réglementaires « circulation interdite à tout véhicule » : 727.20€

**210414\_10****Mise à disposition des salles communales aux associations Saint-Péranaises dans le cadre d'activités régulières**

La commune a deux équipements : la salle de la Gonelle et l'espace jeunes.

Les associations communales, dans le cadre d'activités régulières, peuvent solliciter la mise à disposition d'une salle. Le conseil municipal propose, en priorité, l'espace jeunes s'il est disponible et si l'effectif concerné est inférieur à 40 personnes.

Toute association intéressée par une des salles municipales doit adresser sa demande à la mairie.

L'utilisation pour les associations est gratuite et est effective à la signature d'un contrat de mise à disposition pour l'année scolaire.

La salle de la Gonelle est prioritairement réservée aux activités festives et repas associatifs et familiaux.

Cette organisation rentrera en vigueur à la réouverture de l'espace jeunes.

## Autres questions abordées

- Comité consultatif : le comité consultatif « Environnement » change de nom et devient le comité consultatif « Environnement et Cadre de Vie ».
- Gestion différenciée des espaces verts : Estelle Guilmain précise que la commune va expérimenter des méthodes d'entretien spécifiques. La gestion différenciée est une façon de gérer les espaces verts qui consiste à appliquer à chaque élément du patrimoine un traitement spécifique, avec des niveaux de prestation variables.
- Forêt communale : afin de découvrir le patrimoine forestier, une balade est prévue le 13 juin 2021.
- Indemnités des élus :

Montant brut annuel des indemnités des élus année 2020		Brut mensuel 2021
GOVEN Isabelle	8 348,54 €	991,79 €
GUILMAIN Estelle	1 424,68 €	385,05 €
THOMAS Éric	2 759,53 €	385,05 €

Élus	Signature	Élus	Signature
GOVEN Isabelle		LEGIGAN Christopher	Absent
BERHAULT Antoine		LESAGE Franck	Absent
DUVAL Arnaud	Absent	MEREL Gildas	
GUILMAIN Estelle		THOMAS Éric	